## REGLEMENT CHAMPIONNAT MIXTE - SAISON 2018/2019

Le championnat mixte compte cette saison 25 équipes.

## // DEROULEMENT:

- 1<sup>ère</sup> partie :
  - <u>1 poule de 13 équipes et 1 poule de 12 équipes</u>

    Rencontres du 01/10/18 au 08/02/19 pour la poule de 13

    en matchs allers uniquement.

    Rencontres du 08/10/18 au 01/02/19 pour la poule de 12
  - Possibilité de report de matchs jusqu'au Vendredi 15 Février 2019, dernier délai
  - Classement après cette première phase
- 2<sup>ème</sup> partie :
  - 3 poules de 6 et une poule de 7 (3 premiers de chaque poule et ainsi de suite...).
  - Rencontres du 25/02/19 au 26/04/19 en matchs allers
  - Possibilité de report de matchs jusqu'au 3 Mai 2019, dernier délai.
- Les personnes nées en 2003 (à partir de M17) et avant peuvent jouer en championnat mixte.
- ATTENTION : tout joueur ou joueuse ayant participé à une ou plusieurs rencontres régionales ou Pré-Nationales, ne peut évoluer en championnat mixte. Cette règle s'applique également pour les M17 ou les M20 ayant évolué en Région et +.
- // Un minimum de trois joueuses sur le terrain est obligatoire à chaque rencontre
- // Si lors d'une rencontre une équipe présente seulement 2 filles et 3 garçons ou 4 garçons et 2 filles, elle sera perdue pour l'équipe.
- MESSAYER DE GARDER L'ESPRIT LOISIRS.
- ÆEn cas de litige, seul le Comité Départemental de Volley Ball est habilité à le trancher.
- ∠Les feuilles de match doivent être adressées par courrier postal ou par messagerie électronique (joindre la feuille de match scannée) aussitôt après la rencontre, ceci dans le but de préparer le classement le plus rapidement possible.
- Les équipes se doivent de valider les résultats des matchs via internet.
- #L'équipe citée la première, reçoit et arbitre.
- L'HEURE INDIQUEE SUR LE CALENDRIER EST L'HEURE DE DEBUT DE MATCH : LES EQUIPES DOIVENT SE PRESENTER 1/2 HEURE AVANT LE DEBUT DE LA RENCONTRE. ESSAYER DE RESPECTER LES HORAIRES INDIQUES, NOTAMMENT POUR L'OUVERTURE DE LA SALLE.
- ∠ La date de la rencontre indiquée sur le calendrier n'est donnée qu'à titre indicatif. Cependant, il est préférable d'effectuer votre match dans la période indiquée.
- ∠La hauteur du filet doit être à 2,43 mètres, puisque le championnat est mixte.

La Commission Sportive (Volley Mixte)

COMITE DE LA MAYENNE VOLLEY-BALL: 109, Avenue Pierre de Coubertin Maison des Sports 53000 LAVAL

**Tél**: 02.43.67.07.25 **mail**: <a href="mailto:secretariat@comitevolley53.fr">secretariat@comitevolley53.fr</a>

site: http://www.comitevolley53.fr/